

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2024 - 11254 - 1993 B 00038 - 389 657 941 - SOCIETE
FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE SOFIREC

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2024

Page 21

Désignation de l'entreprise : SARL SOFIREC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Immeuble le Thélème		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 3 8 9 6 5 7 9 4 1 0 0 0 1 6		Néant ☐	

		Exercice N clos le, 31 12 2023		N-1 31 12 2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 915	5 915			
	Fonds commercial (1)	AH	722 732		722 732		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 951	33 951			
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	3 609 143	3 609 143	10 381	
Créances rattachées à des participations		BB					
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
Autres immobilisations financières*		BH					
TOTAL (II)		BJ	4 371 741	39 866	4 331 875	733 113	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	855 925	25 037	830 888	743 455	
	Autres créances (3)	BZ	435 458		435 458	396 377	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Disponibilités	CF	216 225		216 225	251 555	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH					
	TOTAL (III)	CJ	1 507 608	25 037	1 482 572	1 391 387	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 879 350	64 903	5 814 447	2 124 500
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL SOFIREC			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.000.....)	DA	500 000	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000	46 387	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	247 446	76 654	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	470 608	489 404	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	1 268 054	1 112 446
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 713 280	268 694	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	95 372	1 432	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 378	9 539	
	Dettes fiscales et sociales	DY	249 682	274 449	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	7 132	5 180	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	461 550	452 761	
TOTAL (IV)		EC	4 546 393	1 012 054	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 814 447	2 124 500	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	461 550	452 761	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		763	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

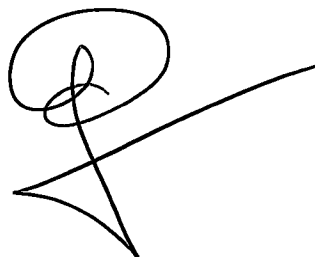
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Contrôle conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	728 647		
Installations générales agencements aménagements divers	3 524		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 427		
TOTAL	33 951		
Autres participations	10 381		3 600 762
TOTAL	10 381		3 600 762
TOTAL GENERAL	772 979		3 600 762

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			728 647	728 647
Installations générales agencements aménagements divers			3 524	3 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 427	30 427
TOTAL			33 951	33 951
Autres participations		2 000	3 609 143	3 609 143
TOTAL		2 000	3 609 143	3 609 143
TOTAL GENERAL		2 000	4 371 741	4 371 741

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 915			5 915
Installations générales agencements aménagements divers	3 524			3 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 427			30 427
TOTAL	33 951			33 951
TOTAL GENERAL	39 866			39 866

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 975	21 688	4 627		25 037
TOTAL	7 975	21 688	4 627		25 037
TOTAL GENERAL	7 975	21 688	4 627		25 037
Dont dotations et reprises d'exploitation		21 688	4 627		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	34 895	34 895	
Autres créances clients	821 030	821 030	
Impôts sur les bénéfices	11 665	11 665	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 485	3 485	
Groupe et associés	419 312	419 312	
Débiteurs divers	996	996	
TOTAL	1 291 383	1 291 383	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 713 280	539 476	2 134 174	1 039 630
Fournisseurs et comptes rattachés	19 378	19 378		
Personnel et comptes rattachés	40 424	40 424		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 260	45 260		
Taxe sur la valeur ajoutée	160 029	160 029		
Autres impôts taxes et assimilés	3 969	3 969		
Groupe et associés	95 372	95 372		
Autres dettes	7 132	7 132		
Produits constatés d'avance	461 550	461 550		
TOTAL	4 546 393	1 372 589	2 134 174	1 039 630
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 600 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	154 651			

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	461 550
Total	461 550

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOFIREC

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Immeuble le Thélème
500 Rue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 389 657 941

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 470 608 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 470 608 euros

A titre de dividendes aux associés : 460 000 euros
Soit 9,20 euros par part

Le solde : 10 608 euros

En totalité au compte « autres réserves », qui s'élève ainsi à 258 054 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 66 718 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 393 282 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

ncb d RA ce n

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

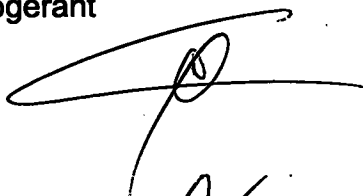
ce d ncb RA M

EXERCICE	DISTRIBUTION	DIVIDENDES ELIGIBLES A ABATTEMENT	DIVIDENDES NON ELIGIBLES A ABATTEMENT
31/12/2022	315 000 EUROS	187 431 EUROS	127 569 EUROS
31/12/2021	275 000 EUROS	170 500 EUROS	104 500 EUROS
31/12/2020	240 000 EUROS	148 800 EUROS	91 200 EUROS

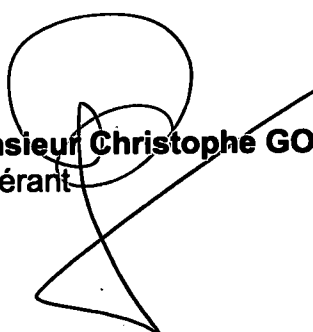
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 MARS 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

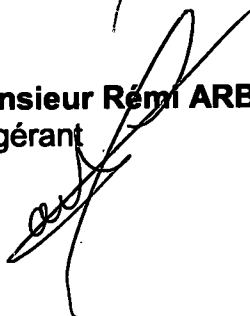
Monsieur Claude CAZES
Cogérant



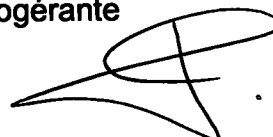
Monsieur Christophe GODDYN
Cogérant



Monsieur Rémi ARBONA
Cogérant



Madame Marie-Claire GODDYN
Cogérante



Madame Peggy LEFORT
Cogérante

